
Programme de Formation

TRAITE DES ETRES HUMAINS : LE TRAVAIL DU SEXE, LA DÉTECTION DE L'EXPLOITATION SEXUELLE ET L'APPROCHE DES VICTIMES

Organisation

Durée : 4 heures

Mode d'organisation : Klassikaal

Contenu pédagogique

Public visé

Les publics cibles identifiés à ce stade sont les suivants :

- Personnel des services de prévention communaux (y compris Bravvo asbl)
- Inspecteurs de l'emploi régionaux
- Inspecteurs du logement régionaux
- Inspecteurs urbanisme communaux et régionaux
- Inspecteurs salubrité/hygiène communaux et régionaux
- Inspecteurs propreté ayant la qualité d'officiers de police judiciaire
- Inspecteurs environnement communaux et régionaux
- Inspecteurs commerces/Horeca
- Inspecteurs de chantiers
- Fonctionnaires de police non-spécialisés (service proximité, service intervention, ...) au sein des zones de police bruxelloises
- Assistants sociaux de CPAS, en particulier ceux des services sociaux
- Assistants sociaux de l'inspection régionale du logement et des sociétés de logement régionale (SLRB) et intercommunales (sociétés immobilières de service public)
- Assistants sociaux communaux



Objectifs pédagogiques

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Connaître le cadre légal qui régit le travail du sexe et la traite des êtres humains
- Distinguer les différentes formes de prostitution (bar, vitrine, bar, privé, etc.) et les différents profils de travailleurs du sexe
- Repérer des situations d'exploitation sexuelle
- Connaître les différents profils de victimes d'exploitation sexuelle, en particulier les mineurs d'âge



Description

FINANCEMENT ET GRATUITE

Grâce au subside octroyé par safe.brussels à l'ERAP, et dans les limites de ce dernier, cette formation est accessible gratuitement au public visé par le programme (cf. ci-dessous), sous réserve du respect de nos CGV.

INTRODUCTION

La traite des êtres humains est une forme moderne et clandestine d'esclavage. De nombreuses situations



d'exploitation criminelle passent encore inaperçues et ne font donc l'objet d'aucune réaction : les victimes continuent à être exploitées et les criminels continuent à sévir. C'est pourquoi la Région bruxelloise a défini cette problématique comme une priorité de sécurité dans son Plan Global de Sécurité et de Prévention.

Dans le cadre de votre travail, vous pourriez être confronté à des cas d'exploitation sexuelle, y compris celle des mineurs. Cette formation vise à vous outiller pour pouvoir reconnaître ces situations et agir lorsque vous en êtes témoin.

La formation a été élaborée en partenariat avec Pag-Asa, service spécialisé pour victimes de traite des êtres humains, et Espace P, asbl qui accueille, vient en aide et soutient les travailleurs du sexe. La formation est dispensée en binôme par des formateurs issus de Pag-Asa et d'Espace P.

CONTENU

- 1) Définition légale TEH (trafic) avec accent sur l'exploitation sexuelle et la procédure de protections pour victimes (= conditionnelle)
- 2) La loi sur la décriminalisation de la prostitution et cadre du travail
- 3) Les différentes formes de prostitution (bar, vitrine, parc, privé, ...)
- 4) Les implications pour entrer en contact avec les TDS
- 5) Les différents profils de TDS lié aux différentes formes de prostitution
- 6) Les différents profils des victimes d'exploitation sexuelle et le lien avec les -18ans (phénomène du loverboy, difficulté d'accès et de reconnaissance d'un mineur d'âge, etc.)



Modalités pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active et mobilise l'intelligence collective. Différents dispositifs pédagogiques rythment et dynamisent l'après-midi : quiz, visionnage de capsules vidéo, mises en situation, réflexions individuelles et échanges en sous-groupe suivis de débriefings, ...

Les groupes peuvent être composés d'agents exerçant diverses fonctions. Cette interdisciplinarité enrichit les échanges au sein du groupe et avec la formatrice.